

**COMPTE RENDU CGT DE LA CAP DES SGM**  
**DU 13 MAI 2014 A PARIS LA DEFENSE**

**PRESIDENTE** : MME THORIN

**MEMBRES ADMINISTRATION** : MME LEMESLE-DIRM MEMN  
MR ARMENOULT-ENIM  
MR ANDRIEU-DIRM MED  
MME BOYER-DRH-GAP41  
MR SINISCALCO-DRH  
MME NERTOMB - DRH-GAP41  
MME TROMBERT- MGS3  
MME COHEN-CHEMOUNE-MGS3  
MR QUITOT- DAM  
MME LE BRETON-DAM  
MME HEINISCH-MGS3  
MME BROUARD-DRH-CS2  
MME RENOUARD-DAM

**REPRESENTANTS PERSONNELS** : MR MAINGRAUD CGT  
MR COSQUER CGT  
MME HENNE CGT  
MR MONNIER CGT  
MR PUJOL CGT  
MME OUALI (EXPERT CGT)  
MR FORTINI FO  
MR MAILLARD CFDT-UNSA

La réunion commence à 10h00 Le quorum étant atteint, la présidente déclare la CAP ouverte :

MR FORTINI -FO : secrétaire de séance.

MME THORIN : Sujet principal : les mobilités.

**REDUCTION ANCIENNETE 2013** :

Le principe général est d'attribuer aux agents du corps 1 mois de réduction d'ancienneté à ceux ayant donné satisfaction. A noter qu'il y a d'après l'administration 1 agent démeritant cette année.



Un débat a eu lieu sur la répartition car le nombre de mois à attribuer est inférieur au nombre d'agents.

La proposition de l'administration est de ne pas attribuer de réduction d'ancienneté aux agents radiés (en retraite dans l'année...) et aux agents d'autres administrations accueillis dans notre corps qui sont en double carrière ainsi que les agents en disponibilité, agents accueillis sur corps, et les promus syndics principaux de 1ère classe en 2013.

16 agents éligibles sont radiés,  
1 agent est détaché en collectivité territoriale,  
3 agents d'autres administrations (2 agents présents 2 jours et 1 présent 122 jours sur 213) et  
27 agents promus SPGM de 1ère classe de 1ère classe au titre de 2013

Soit une proposition de non attribution aux 47 agents ci-dessus  
Il reste un reliquat de 4,8 mois qui sera reporté sur 2014.

Cette proposition est mise au vote :

Administration : 6 POUR  
Après débat, les syndicats s'abstiennent tous la CGT +FO+CFDT-UNSA : 6 ABSTENTIONS.

APPROBATION DES PV :

16 mai 2013 : approuvé à l'unanimité sous réserve des corrections approuvées par la CAP.  
13 juillet 2013 : CAP ELECTRONIQUE : approuvé à l'unanimité.  
4 février 2014 : CAP ELECTRONIQUE : approuvé à l'unanimité  
2 mai 2014 : CAP ELECTRONIQUE : approuvé à l'unanimité (mutation MME LE SCORDAN ET VAILLANT)

MOBILITE :

A ce jour, les compteurs sont bloqués pour les détachements entrants des agents d'autres ministères. Nous attendons la réponse du budget. Des agents ont été proposés par la CAP des SGM sur ces postes. La CGT a choisi de ne pas divulguer le nom des agents, car il existe de fortes probabilités pour que certains postes ne soient pas pourvus à cause de la contrainte budgétaire. L'administration devra nous expliquer ses choix.

Spécialité NAV/SEC

NUMERO DE POSTE	DESIGNATION	NOM PRENOM PERSONNEL MUTE	OBSERVATION
149637	Agent contrôle sur la VR MAUVE	MR JOSE MAILLOT	SOUS RESERVE APTITUDE MEDICALE
149692	AGENT ULAM 14	POSTE RESTE VACANT L'ADMNISTRATION NE	

# SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER

Fédération Nationale de  
L'Équipement et de l'Environnement



Adhérent à l'Union Générale  
des Fédérations de Fonctionnaires

		RETIENT AUCUN DES CANDIDATS ET NE FAIT PAS D'AUTRES PROPOSITIONS;	
149747	ULAM 22	MR GAROCHE LENAIG	SOUS RESERVE APTITUDE MEDICALE
149656	ULAM 44		SOUS RESERVE COMPTEUR+APTITUDE MEDICALE
149807	ULAM 50	MR LESAULNIER	SOUS RESERVE APTITUDE MEDICALE
149704	AGENT PONT THEMIS	MME CARON MARIE	
149687	AGENT PONT IRIS	MR BEYAERT FREDERIC	
149610	ULAM 76	MR MASSART STEPHANE	SOUS RESERVE APTITUDE MEDICALE
149710	ISN NOIRMOUTIER	MME GUERIN-BAIZEAU LYDIE	IDEM
149797	ULAM 972	POSTE VACANT	
149631	ULAM 62		SOUS RESERVE COMPTEUR+APTITUDE MEDICALE

## Spécialité DSAG

NUMERO DE POSTE	DESIGNATION	NOM PRENOM PERSONNEL MUTE	OBSERVATIONS
149638	Agent accueil DIRM-EMPLOI FORMATION MARITIME	MME ALBERTINI MARIE-JOSEE	
149639	IDEM	MR PARADELLO JOSE	
149748	DDTM 35	NON VACANT	
149664	DIRM-MED-DRH	MME MAILLOT SYLVIE	
150371	DIRM 44		SOUS RESERVE COMPTEUR + APT MEDICALE,

## INTEGRATION DANS LE CORPS DES SGM :

MR POCHER LUDOVIC : UNANIMITE

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER C.G.T.  
FFAIRES MARITIMES- 5 quai du Capitaine Allegre 33311 Arcachon

☎ : 05.56.83.37.38 - 📠 : 05.57.52.57.19 🌐 : <http://snpam.cgt.free.fr> 📧 : <http://cgt-snpam.syndicat.i2/> 📧 : [nicolas.mayer@girond.gouv.fr](mailto:nicolas.mayer@girond.gouv.fr)

## QUESTIONS DIVERSES :

Les IHTS sont un sujet général, d'autres corps de catégorie C et B sont concernés, le dossier est en cours, accord écrit de la DGAFP a eu lieu en janvier 2014, nous sommes en attente d'une décision du budget.

Le versement de la prime « PIC » (Prime d'intéressement Collectif, résultat de la COG) à l'ENIM est en attente de signature du décret des Ministères de tutelle.

Les ISH des moyens nautiques sont toujours en négociation. La circulaire de mise en paiement est à l'étude au budget.

Le changement d'indice de la revalorisation de février 2014 sera EFFECTUE sur la paye de juin 2014 pour les agents non régularisés.

Remplacement des moyens nautiques en ULAM :

Les DML choisissent le moyen le plus adapté aux missions à effectuer. Celui-ci est attribué par la DAM. Il n'y a pas de politique systématique d'engagement à ce niveau.

Il y a une évolution dans la manière d'exercer les contrôles.

Pour la DAM : « un semi-rigide ne s'utilise pas comme une vedette. Des précautions sont à prendre »

La DAM travaille sur une possibilité de recrutement de SGM au vu de la pyramide des âges du corps.

L'ISH est mensualisé, il est maintenu en maladie ou en accident de travail.

Par exemple : Un agent est malade ou accidenté en service durant 6 mois consécutifs sur 12. il a 25 vacances spéciales (Nuit et Week-end) à effectuer à minima.

Pour les 6 premiers mois en maladie les ISH continuent à être versées et les vacances sont réputées effectuées. Pour les 6 mois suivants en activité, l'agent doit faire les 13 vacances restantes pour percevoir les 25 VS.

Un agent malade ou accidenté en service, du 1er janvier au 30 octobre verra ses vacances réputées effectuées. A la reprise du 1er novembre au 31 décembre, il devra effectuer 5 VS pour percevoir ses 25 VS.

Un problème de non-transmission des documents administratifs (départ en retraite et PV d'infraction) a été évoqué.

Le rôle de fusionnement des DREAL a été évoqué dans les processus d'avancement. Pour la CGT, les DREAL font ce qu'elle veulent.

Suite à une question de la CGT, sur le fait que les syndics des gens de mer spécialité « NAV/SEC » ne soient pas classés dans un corps technique comme les TSDD...NAV/SEC, l'administration nous répond que les SGM « NAV/SEC » sont considérés comme des agents administratifs avec une reconnaissance de la technicité par le paiement de différentes primes telles que la PPN, les ISH, l'IAT. Il n'est pas question de reclasser les SGM dans un corps tel que celui des ATE, ni d'un reclassement de C en B dans le corps des TSDD. Cette dernière solution avait été évoquée lors de la CAP d'hiver 2012.

Les Organisations Syndicales ont demandé à l'administration d'ouvrir une enquête suite aux demandes de mutation massives et répétées des agents de l'ULAM 62 et de la vedette « ARMOISE » de Boulogne sur Mer.

Les Elus CGT en CAP des SGM